

CERTIFICAT MEDICAL - Nouvelle réglementation

Pour les nouveaux licenciés, remplir le certificat médical sur votre demande de licence ou en fournissant un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition

Pour les licenciés qui renouvellent leur licence, remplir le questionnaire de santé (ci-dessous) ou le remplir sur votre espace licencié (<http://www.athle.fr/acteur>)

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON

Durant les douze derniers mois :	OUI	NON
1 Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une crise cardiaque ou inexplicable ?		
2 Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3 Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4 Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5 Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6 Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour :	OUI	NON
7 Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8 Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9 Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

ATTENTION : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié ou de son représentant légal s'il est mineur

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

→ Vous devez remplir l'attestation sur votre demande de renouvellement de licence

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions

→ Vous devez obligatoirement nous fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition